



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

SEITA

Question écrite n° 42236

Texte de la question

M. Remy Auchede attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur les inquiétudes légitimes des quelque 8 000 agriculteurs producteurs de tabac en France, vis-à-vis des négociations du prix des tabacs bruns que leur achète la SEITA. En effet, lors de la privatisation de la SEITA, les producteurs de tabac avaient attiré l'attention des pouvoirs publics sur la crainte de voir modifier, sur le fond, l'attitude de cette entreprise, en ce qui concerne son approvisionnement en matière première, et les actions de partenariat développées avec les organisations de producteurs. Aujourd'hui, la SEITA propose pour la récolte 1996 une baisse notable, sans la chiffrer, du prix par rapport à 1995, alors que les producteurs ne peuvent en aucun cas envisager une négociation qui ne se traduise pas par une augmentation significative de ce prix, au risque de mettre en péril leur production. L'argument majeur de la SEITA, pour expliquer sa position, est qu'elle doit satisfaire aux exigences de ses actionnaires et donc s'approvisionner à moindre coût sur le marché mondial, la filière tabacole ne peut accepter qu'une entreprise ruine des années d'efforts d'adaptation au marché d'une profession. C'est pourquoi il lui demande quelles seront les mesures prises, afin de revoir à la hausse le prix de cette matière première.

Texte de la réponse

Les producteurs de tabac ont exprimé leurs inquiétudes à l'occasion de la négociation pour la fixation du prix d'achat par la SEITA du tabac brun de récolte 1996. Cette négociation qui s'est engagée il y a quelques semaines, concerne les organisations représentatives des planteurs de tabac et les responsables de la SEITA, société privée cotée en bourse. Des contacts ont été pris et continueront d'être pris avec ces deux partenaires pour s'assurer que l'accord auquel ils parviendront garantira des conditions économiques propres au maintien de la production du tabac brun en France, production spécialisée et dont la consommation est partout en régression. La SEITA s'est engagée à acheter la totalité des quantités qui lui seront offertes au titre des contrats passés avec les producteurs, et la récolte 1996 s'annonce particulièrement bonne. Il convient également de préciser que, comme lors des campagnes précédentes, l'Office des fruits et légumes et de l'horticulture (ONIFLHOR) soutient largement les efforts d'investissements et de recherche de la filière tabacole dans le cadre de programmes annuels et pluriannuels qui concourent à l'amélioration constante de la qualité de la production française et de la rentabilité des producteurs.

Données clés

Auteur : [M. Auchédé Rémy](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42236

Rubrique : Tabac

Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation

Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 août 1996, page 4333

Réponse publiée le : 25 novembre 1996, page 6146